



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Coronavirus : prise en charge des malades au long cours

Question écrite n° 30803

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de la prise en charge des malades au long cours du coronavirus. Le nombre de malades en réanimation est en nette décroissance et le déconfinement permet une reprise progressive des activités ; on constate cependant qu'une part des personnes touchées, environ 5 % selon les premières évaluations, sont touchées à moyen et long terme par la persistance ou la résurgence de symptômes. Pas toujours testées selon la période où elles ont été touchées par la maladie, les personnes concernées voient réapparaître certains symptômes du coronavirus plusieurs semaines après s'être rétablies ou développent d'autres signaux montrant qu'elles font face à une persistance dite « au long cours » de la pandémie. Il apparaît qu'aucun protocole sanitaire spécifique n'a pu à ce jour être développé pour la prise en charge de ces patients. De plus, les signes cliniques peuvent être très variables comme pour la forme la plus fréquente. Mettre en place un suivi médical adéquat, un réseau de centres coordonnés et fléchés de soins et confirmer une prise en charge intégrale des frais médicaux liés pour ces patients très spécifiques apparaît donc comme un véritable enjeu de santé publique. Il souhaite connaître la politique qu'il entend mener en la matière pour répondre à cette problématique nouvelle de la crise sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30803

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4539

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)